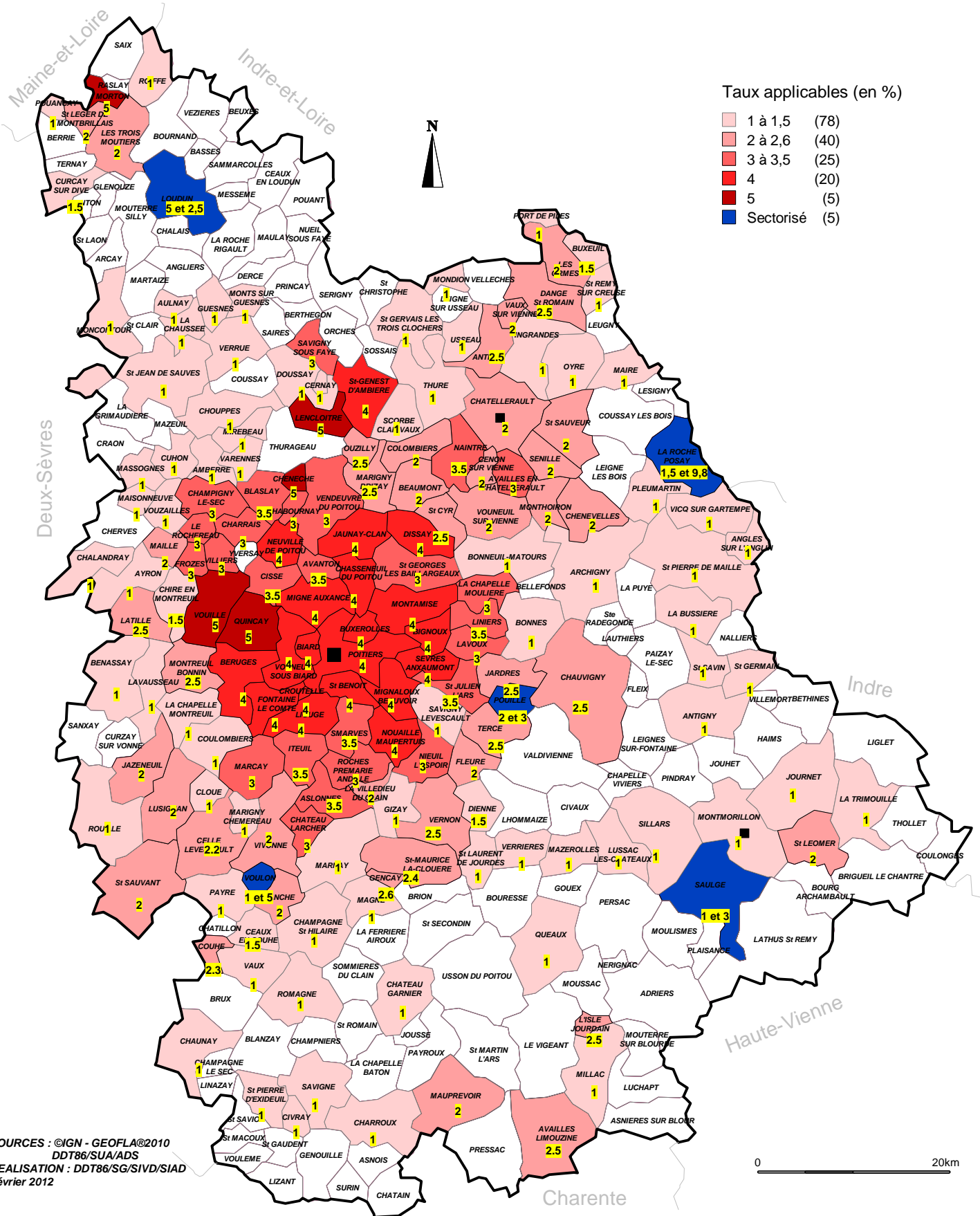


Taxe d'Aménagement communale dans la Vienne

Année 2012



La taxe d'aménagement (TA) est une taxe instituée à compter du 1er mars 2012, par la loi de finance rectificative n°2010-1658 du 29 décembre 2010, au profit des communes (EPCI et département). Elle est due à l'occasion des demandes d'autorisation d'urbanisme et finance les équipements générés par l'urbanisation. Elle succède, pour les communes, à la Taxe Locale d'Équipement (TLE)